

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 8

Artikel: Au tessin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le tourisme

tel qu'il est envisagé ailleurs

On lit entre autres dans le dernier rapport de la Commission du budget des chemins de fer de la Suisse :

A la section III des dépenses générales du budget du ministère des transports, il est fait mention d'une somme de 300.000 francs comme subside pour la propagande du tourisme. La commission suppose que cette somme sera mise à la disposition du Conseil supérieur de tourisme, institué par arrêté royal et placé sous le contrôle du ministre des transports. Quoique ce poste ait déjà bénéficié d'une amélioration (antérieurement il ne comportait que 100.000 francs), certains membres sont néanmoins d'avis que la somme est encore insuffisante pour faire une propagande touristique effective.

Le trafic des étrangers a pris une telle extension dans les dernières années que la question est devenue une question d'importance nationale, à laquelle le gouvernement doit accorder toute son attention. Pour la réalisation de cette idée, on demande une somme d'au moins dix millions, ce qui ne paraît point exagéré quand on constate ce qui se passe dans d'autres pays, même dans des pays qui sont moins favorisés que la Belgique et qui ne possèdent pas, notamment ses richesses de monuments et ses trésors d'art.

S'il est une industrie dont l'organisation fait partie de la vie économique nationale et dont le développement contribue dans une large mesure au bien-être général, c'est bien l'industrie touristique. Le tourisme a une influence énorme sur notre balance des paiements, attendu qu'il apporte ici de l'argent étranger, dépensé ici par des étrangers, et qu'il est, sous diverses formes, un appui précieux pour les organes de notre vie économique : hôtels, entreprises de transports, industries locales, commerces de luxe et autres, etc. Il n'est pas un métier qui ne tire profit de cette clientèle inaccoutumée. Le tourisme est de la sorte une source de gros revenus pour les budgets de l'Etat, des provinces et des communes.

Le touriste n'est pas seulement celui qui loue une chambre d'hôtel, qui a recours au restaurant, à l'automobile, au chemin de fer. Dès qu'il a passé la frontière, il devient un acheteur pour nos commerçants, pour nos industriels et il n'est pas un magasin de commerce, pas une commune de quelque importance où il ne laisse une partie de son capital.

Le touriste devient en outre un excellent propagandiste pour notre pays, pour les produits de notre sol, pour les chefs-d'œuvre de nos artistes. Comme la nature tire profit de la visite des étrangers, il est équitable qu'elle guide ses organisations touristiques et en supporte les communes.

Que l'Etat ne dise pas : c'est une affaire relevant de l'initiative privée, des hôteliers, des organisateurs de nos transports. Ceux-ci doivent certainement collaborer. Mais le bénéficiaire principal est l'Etat, par la perception des impôts sur les bénéfices commerciaux et de la taxe de luxe, par les timbres, par les billets de chemins de fer, etc.

C'est dans cet esprit et pour toutes ces raisons que votre commission demande une augmentation du crédit susmentionné.

qui soient à la hauteur des exigences de nos hôtes.

B. A.

Note de la rédaction. — Après les observations que nous avons pu faire nous-mêmes, nous ne pouvons qu'appuyer les déclarations de notre correspondant. Leur bien fondé est prouvé du reste par les lettres que nous avons reçues de nombreuses stations d'étrangers et même de villes, où les circonstances créées par les organes compétents empêchent de trouver de bons artistes musiciens en quantité suffisante. Les répercussions de cet état de choses sur l'hôtellerie sont vivement regrettées; elle en souffre économiquement d'une manière directe et elle en souffre aussi dans sa réputation. Les organes dirigeants de la S. S. H. ne perdent pas de vue cette affaire et étudieront avec attention les plaintes qui leur seront formulées à ce sujet.

Nos orchestres en hiver

Un hôtelier de l'Oberland bernois nous écrit sur cette question une lettre dont voici la traduction :

Il n'est pas facile aux hôteliers, cet hiver, de donner toute satisfaction à leur clientèle sous le rapport des plaisirs sportifs et des délassements de vacances, les fréquents changements de temps déjouant constamment les prévisions et troubant tous les calculs. Mais ils ont à compter avec une autre calamité encore, qui concerne spécialement la vie de société et les programmes de distractions préparées pour les hôtes. Je veux parler des musiciens de nos orchestres.

Pendant le présent hiver, beau coup de stations de l'Oberland bernois sont en général mal desservies en artistes musiciens. Le motif en est surtout, à mon avis, la décision de l'Office fédéral de travail de ne laisser engager en hiver dans les hôtels que les soi-disant « orchestres suisses ». Mais depuis quelque temps les capacités de ces prétendus musiciens suisses laissent de plus en plus à désirer. Ceci est compréhensible si l'on songe qu'il s'agit d'exécutants qui auparavant, pour la plupart, n'avaient exercé leur activité que dans des salles de cinémas et qui, par conséquent, ne sont pas à la hauteur des exigences de l'hôtellerie et de sa clientèle, lesquelles veulent de bonne musique.

Il n'est pas juste du reste de présenter ces orchestres comme composés exclusivement de musiciens suisses, parce que, dans leur grande majorité et dans une proportion allant jusqu'à 80%, ces musiciens d'orchestres suisses sont en réalité des étrangers. Je ne veux nullement critiquer leur nationalité étrangère; mais il est extraordinaire et profondément regrettable que l'on nous interdise officiellement l'engagement de musiciens étrangers et qu'en pratique on mette à notre disposition des musiciens qui sont pour la plupart étrangers au pays. Que celui qui peut comprendre comprenne! Pour moi, j'en suis incapable. Peut-être mon intelligence est-elle trop bornée pour saisir toute la sagesse des prescriptions de l'autorité.

Je ne veux pas non plus m'attaquer aux musiciens comme tels, ni chercher à les déprécier, car ils sont fortement exposés au chômage, plus spécialement pendant l'hiver, et se trouvent souvent dans une situation qui n'est nullement enviable. Mais d'un autre côté c'est trop exiger de l'hôtellerie de prétendre lui faire supporter les conséquences de cet état de choses. Sa clientèle déteste absolument cette musique de cinéma et l'hôtellerie subit ici un réel préjudice. La plupart de ses hôtes, les Suisses comme les étrangers, fuient cette musique barbare et s'abstiennent de participer aux concerts et aux soirées. C'est un fait que cette situation, en certains endroits notamment, est directement propre à inspirer des inquiétudes et réclame un prompt remède. Nous avons besoin d'orchestres

qui sont à la hauteur des exigences de nos hôtes.

Si l'on jette les yeux sur une carte pour automobilistes, on est frappé de constater que la chaîne de hautes montagnes séparant l'Oberland bernois du Valais n'est traversée que par une seule route praticable aux automobiles, celle du Grimsel, à l'extrémité orientale de la vallée du Rhône. La percée plus centrale du Loetschberg ne concerne que le chemin de fer et n'aboutit du reste en Valais qu'à Brig. Les cols actuels de la Gemmi, du Rawyl et du Sanetsch ne sont guère que des chemins mulierés. Du Grimsel au Léman, la montagne est donc, pour le trafic automobile, un mur infranchissable.

On comprend dans ces conditions le mouvement qui a pris naissance en Valais en faveur de la construction d'une route carrossable traversant cette muraille et permettant de passer directement dans l'Oberland bernois. Deux projets ont été mis en présence, celui du Rawyl et celui du Sanetsch.

En novembre 1928, les communes de Sion, Savièze et Conthey demandèrent au gouvernement valaisan d'élaborer un projet de route par le Sanetsch, de se mettre en relations à ce sujet avec le gouvernement bernois et d'examiner la question de la subvention fédérale à attendre. De leur côté, mais en octobre 1929 seulement, les communes bernoises de Lauenay, Gsteig et Gstaad-Saanen (Gessenay) prièrent à leur tour leur gouvernement d'étudier le projet de route à travers le Sanetsch (Senin) et de prendre contact à cet effet avec le gouvernement du Valais. La correspondance officielle entre les deux gouvernements cantonaux est récente; c'est le Valais qui en a pris l'initiative.

La route commencerait à une altitude de 800 mètres, à Granois, dans la commune de Savièze. Elle monterait au Sanetsch, qu'elle franchirait à une altitude de 2234 mètres, puis redescendrait sur Gsteig, à 1190 mètres. Deux tiers du tracé se trouvent en territoire valaisan et un tiers en territoire bernois. La route aurait quatre mètres de largeur et par endroits un peu plus. Les frais de construction sont devisés

à trois millions de francs. A cause de l'importance stratégique de la route, on compte sur une forte subvention fédérale.

Le choix du Sanetsch semble préférable, parce que ce col est le moins élevé de ceux de la région. En second lieu, il est favorablement situé au point de vue des communications locales et régionales. La contre Sion-Conthey-Savièze, comme nous l'avons dit, plus haut, se trouverait directement reliée à l'Oberland bernois. Par le col du Pillon, elle le serait à la vallée vaudoise des Ormonts et par la route des Mosses au Pays d'Enhaut et à la Gruyère fribourgeoise. De la Gruyère, on pourrait du reste aussi simplement remonter la vallée de la Sarine par Château-d'Oex et Gessenay, qui conduit précisément au Sanetsch. Une route du Rawyl ne donnerait pas ces communications commodes avec Vaud et Fribourg.

Il est superflu, étant donné le développement du trafic automobile, de relever l'importance économique de la route projetée, qui rendrait de précieux services aux populations de toute la région de Sion comme à celles de plusieurs vallées alpines.

Mais nous estimons — et c'est à ce titre qu'elle nous intéresse — que la réalisation du projet serait non moins avantageuse du point de vue touristique. Les stations d'étrangers de Gstaad, de Château-d'Oex et de la Gruyère en tireraient certainement un sensible profit pendant la saison d'hiver, de même que celles de toute la partie occidentale de l'Oberland bernois, d'où l'on n'aurait plus besoin de faire le détour du Grimsel ou du bout du Léman pour passer en automobile dans la vallée du Rhône.

Au Tessin

On écrit du Tessin à la *Feuille d'avis de Montreux*:

La saison du printemps s'annonce assez bonne pour Lugano et Locarno, en tous cas meilleure qu'en Italie, où presque tous les hôteliers se plaignent de la disette touristique. Nous n'aurons peut-être pas une saison extraordinaire, car on s'attend à un déchet de la part des touristes allemands qui forment une partie très importante de la clientèle touristique du canton du Tessin; mais nous aurons toujours la fidèle clientèle des Confédérés qui assurent, on peut le dire, l'essor de notre industrie hôtelière.

A propos d'industrie hôtelière, le *Corriere del Ticino*, de Lugano, vient de lancer un cri d'alarme contre le danger de la multiplication des petites pensions à Lugano et à Locarno. En effet, depuis quelques années, les environs de ces deux centres sont infestés par une vraie champignonnière de petites pensions qui, la plupart du temps, après une année ou deux, tombent en faillite ou doivent fermer leurs portes. Il y a des gens, en Allemagne surtout et en Suisse allemande, qui s'imaginent que le canton du Tessin est le pays de Cocagne où il suffit d'ouvrir un magasin ou une pension pour faire fortune! Fort de cette illusion, on vient au Tessin, on loue une maison,

JOHNNIE WALKER



JOHNNIE WALKER'S
BLACK LABEL WHISKY
ist garantiert 12 jährig

Alleiniger Generalvertreter für die Schweiz:
HUGUENIN A.-G., LUZERN

Le fournisseur d'hôtels est en danger

d'être dépassé par la concurrence

s'il ne fait pas de la publicité.

Prix Frs. 3.75



HOTEL

Ein grösseres Objekt von zirka 35—40 Betten, erstklassig eingerichtet, mit Lift u. fliessendem Wasser, sonnige Lage am Orte, ist in einem erstklassigen Höhenkursort Graubünden zu verkaufen. Nur kapitalkräft. Interessenten belieben Anfragen zu richten unter Chiffre OF 265 Ch an Orell Füssli-Annoncen, Chur.

A remettre à Genève
Pension Famille et d'Etrangers

30 pièces, chambres de bains, eau courante, chauffage central, capital nécessaire, p. traiter Frs. 30.000.— Charles Lecoulure, régiss., Croix d'Or 29, Genève.

Zu verkaufen wegen Krankheit des Eigentümers

HOTEL

an gutem Kurort in Graubünden, 75 Betten, günstige Lage, solid gebaut, confort. Günstiger Preis bei Anzahlung v. mindest. Fr. 60.000.— Off. unter Chiffre BE 2256 an Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL'S
Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt
die führende, seit über 25
Jahren bestehende Spezial-
und Vertrauens-Firma:

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen Strengste Diskretion

occasion exceptionnelle!

Pour cause de santé à vendre

l'Hôtel du Cerf

à Tramelan-Dessus, situé au centre du village. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur R. Barbate, propriétaire. Entrée en jouissance le 1er mai ou date à convenir.

National-Kassen (occ.)

verkauft mit aller Garantie Reparaturen schnell u. zuverlässig. Eigene Pauschalschneiderei. Annahme der Holzkerzen bei Rollenbestellung. M. SING, Klosbachstrasse 15, Zürich. Telefon Limmat 4512.

Zu verkaufen

an erstkl. Sommerkursort des Berner Oberl. gutgehende

Hotel-Pension

Anfragen sind zu richten unter Chiffre P 535 M an Publicitas, Montreux.

Hotel

infolge Krankheit
zu verkaufen

18 Betten, Jahresbetrieb. Für tüchtige Leute gutes Geschäft. Grosser Vereinsaal etc. Anfragen unter Chiffre L E 2259 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Tessin!

PENSION mit über 20 Betten, grossem Garten und Terrasse, Stadttor ob Laveno, umstossen der maler. Bledige Pk. la Gelegenheit. Anfr. unter: Lugano! an Orell Füssli-Annoncen, Bern.

Ausflugs- und Luftkurort bei Lugano

HOTEL - PENSION

21 Betten, gedeckt eingerichtet, wunderbare Aussichtslage, für jüngre strebende Leute passend, mit ca. Fr. 40.000.— Anzahlung zu verkaufen. „La Fiducia“, Arzbächer & Co., Lugano, Palazzo Dogana.

Excellente
PENSION
à remettre

à Vevey, de 18 chambres, existant depuis 15 ans. Prix 12,000 fr. Affaire unique p. chef de cuisine ou gouvernante. Offres sous chiffre M. M. 2252 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

Zu übergeben od. verkaufen
gutgelegene, vollständig
eingerichtete

Pension

Walliser Alpen, Kurort 1500 m. Off. an P. 677 S. Publicitas Sitten.

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zur'ch - St-Moritz

Hotel Bellevue Mauborgel

sur Grandson. — La société anonyme pro-
priétaire de l'hôtel,
tierdie financier-locataire
pour durée et conditions à convenir. En-
trée de suite. Adr. offres à Mr. L. Duvoisin,
not., à Grandson.

Hotel-Verpachtung

Der Betrieb des Hotels mit einer grösseren bewirtschafteten Diele im Neubau des Württ. Sparkassen- und Giroverbands,

gegenüber dem Hauptbahnhof, am Hindenburgplatz
in Stuttgart

ist pachtweise zu vergeben. Das Hotel wird voraussichtlich 143 Betten enthalten, seine Fertigstellung ist bis etwa 1. Juni 1931 in Aussicht genommen.

Die vorläufigen Pachtbedingungen und Pläne können vom Württ. Sparkassen- u. Giroverband in Stuttgart, Kanzleistr. 34, gegen vorherige Einziehung von 12 RM. bezogen werden. Angebote sind bis

spätestens 15. März 1930

mit der Aufschrift „Hotelverpachtung“ einzureichen. Bewer-
ber, deren persönliche Vorstellung gewünscht wird, werden
besonders eingeladen.

Stuttgart, den 15. Februar 1930.

Württ. Sparkassen- und Giroverband
Kanzleistrasse 34.

Hôteliers

Avant de faire vos commandes,
consultez les annonces de votre
Organe officiel — C'est

otre intérêt

on ouvre une pension et on attend la fortune... Mais la fortune n'arrive pas si vite, et fort souvent, à sa place, l'on voit arriver des huissiers rébarbatifs qui réclament de l'argent et brandissent les foudres des poursuites pour dettes.

Au Tessin, cela est indéniable, il y a trop de pensions, et la plupart d'entre elles sont dépourvues des moyens de subsister et ne peuvent résister aux mortes-saisons ; de là de nombreuses faillites et de cuisantes débâcles pour nombre de gens qui avaient cru trouver au Tessin l'El Dorado de leur rêve. La presse locale recommande à la direction cantonale de police de ne pas délivrer d'autorisation pour ouvrir une pension au Tessin si le requérant ne dispose pas des moyens nécessaires pour s'installer et pour s'approvisionner. On peut en finir avec l'épidémie des faillites des petites pensions.

Nouvelles des Sections

La Société des hôteliers de Lugano s'est réunie en assemblée générale annuelle le 31 janvier. A cette occasion entraînent en fonctions le nouveau comité élu le 30 novembre dernier et qui est composé comme suit : Président, M. Walter Fassbind, hôtel Continental-Beauregard et hôtel de l'Europe ; vice-président, M. Innocente Cereda, hôtel Walter ; secrétaire, M. Otto Ritschard, hôtel Ritschard et Villa-Savoy ; vice-présidente, M. Hans Gerber, hôtel Gerber ; caissier, M. Hermann Wyss, hôtel Carlton-Villa Moritz ; membres MM. A. R. Zehringen, Park-Hôtel et Guido Clericetti, Majestic Palace et Métropole. M. Innocente Cereda, président sortant de charge, a été vivement remercié pour la façon distinguée dont il a dirigé la société pendant ses deux années de présidence au milieu de difficultés diverses : organisation et construction de la plage, réunion du conseil de la Société des nations, tir fédéral, etc. L'assemblée a approuvé les comptes de 1929 et le budget pour 1930, puis elle a examiné divers problèmes d'urbanisme touchant de près aux intérêts du tourisme et de l'hôtellerie. Des plaintes ont été formulées notamment contre la lenteur avec laquelle s'effectuent divers travaux de voirie et contre les bruits émanants qui troublent la tranquillité des séjournants. Une commission spéciale a été chargée d'étudier ces différentes réclamations, avec d'autres questions également importantes du point de vue hôtelier.

Sociétés diverses

L'Office national suisse de tourisme a ouvert au commencement de l'année une agence avec un inspecteur-correspondant à Budapest, dans les bureaux de l'Ibusz, Nador u.c. 18.

Alliance internationale de l'hôtellerie. — Fin février se réunira la commission spéciale de l'A. I. H. constituée pour l'étude préalable de questions techniques à soumettre au Comité

exécutif. Elle est composée de sept membres et elle est présidée par M. le Dr H. Seiler (Zermatt). L'ordre du jour de la prochaine réunion est le suivant : 1. personnalité juridique de l'Alliance ; 2. modifications aux statuts ; 3. relations avec les agences de voyages ; 4. définition et valeur juridique du mot « hôtel » ; 5. préparation d'un règlement international des hôtels ; 6. établissement d'une liste des membres des groupements nationaux faisant partie de l'Alliance ; 7. édition d'un manuel sur la législation des différents pays concernant l'hôtellerie ; 8. publicité coûteuse et d'une valeur souvent limitée dans certains périodiques, guides d'automobilistes et listes internationales d'hôtels.

Bellinzona. — L'Office municipal de propagande touristique, réuni en présence d'un grand nombre d'intéressés, a examiné les moyens de développer le mouvement des étrangers à Bellinzona, ville qui mérite d'être connue davantage à cause surtout de ses curiosités historiques. Sans prétendre s'élèver au niveau de Lugano et de Locarno, Bellinzona désire figurer dans les itinéraires des voyages collectifs. Des démarches ont été entreprises à cet effet auprès de diverses agences de voyages importantes qui ont donné des réponses très favorables. On prévoit notamment des excursions à partir de Lugano et de Locarno. Il s'agit maintenant de préparer la réception de ces voyageurs, d'élaborer des prospectus avec les indications essentielles sur les anciens châteaux-forts et les églises, d'obtenir le concours de la municipalité, des hôteliers et restaurateurs, de la *Pro Bellinzona* et des diverses associations locales. La *Pro Bellinzona* recommande spécialement l'illumination des châteaux-forts. Une commission a été constituée pour préparer les réalisations envisagées.

Office italien du tourisme. — Le 8 février a eu lieu la première réunion du nouveau conseil d'administration de l'Office national italien pour les industries touristiques, sous la présidence de M. Suvich. Après avoir fait un exposé succinct de l'activité de l'ENIT pendant les précédents exercices et du programme de travail résultant des nouvelles tâches confiées à cette institution, le président a présenté des propositions de réorganisation des rapports entre les différentes zones de tourisme et le bureau central de l'office. La centrale elle-même sera réorganisée en y constituant un certain nombre de commissions techniques consultatives, comprenant des représentants des différentes catégories d'intérêts touristiques que l'ENIT a pour mission d'appuyer par sa propagande. Il y aura par exemple une commission de propagande, une commission pour les stations de cures et de tourisme, une autre pour le tourisme maritime et aérien, une autre pour les transports internes, une autre pour les hôtels et l'enseignement hôtelier, etc. Une longue discussion sur ces matières a été suivie de l'examen des dispositions à prendre actuellement pour la propagande à l'étranger et de l'approbation du budget pour 1930.

Office international du vin. — La cinquième session de l'Office international du vin s'est tenue à la fin de décembre dernier à Paris ;

14 pays étaient représentés (la Suisse brillait par son absence). L'assemblée a accepté une proposition espagnole de lutter par des brochures, des tracts et des affiches contre la propagande prohibitionniste. Elle a ratifié également une proposition française de mieux faire connaître, avec l'appui des gouvernements intéressés, la valeur hygiénique et alimentaire du vin et de combattre ainsi les agissements organisés en faveur de l'extension du régime sec. Une action sera entreprise en vue d'obtenir des pays consommateurs une réduction des droits d'entrée sur le vin et des taxes intérieures qui frappent la consommation de cette boisson. Des mesures seront prises pour réaliser une meilleure sélection des cépages, l'élimination des plants hybrides, l'amélioration de la vinification et l'expulsion du marché des produits de mauvaise qualité. D'autres mesures sont préconisées pour renforcer les dispositions législatives sur l'alcool de vin, pour combattre la fraude sous toutes ses formes et pour empêcher la vente de jus de fruits ou de raisins secs sous le nom de vin.

Questions professionnelles

Ceux qui ne s'organisent pas. — Le médecin en chef d'un asile d'aliénés faisait voir un jour son établissement à quelques étudiants. Comme on traversait la cour, on y trouva un grand nombre de malades surveillés par un seul infirmier. L'un des étudiants demanda si les aliénés ne se concertaient pas parfois entre eux pour organiser une attaque en masse du surveillant. Le médecin répondit : « Cela n'arrive jamais ; les fous ne savent pas s'organiser. »

L'industrie hôtelière peut être comparée à une usine hydro-électrique. Celle-ci capte les sources de nos montagnes, les réunit dans un grand réservoir, les transforme en énergie dans des turbines et répartit le courant ainsi obtenu sur l'ensemble du territoire. — Les centres touristiques captent les capacités de consommation des touristes qu'ils attirent et les réunissent dans l'hôtellerie locale ou régionale. L'énergie-argent ainsi emmagasinée dans les hôtels et les commerces touristiques est ensuite répartie dans les meilleurs producteurs. On a calculé que l'hôtel répartit ainsi dans l'industrie, le commerce et l'agriculture le 93 % de ses encaissements et que, sur le 7 % restant, un tiers est distribué encore sous forme de salaires.

Avant tout être unis. — A la dernière réunion il a dirigé en qualité de président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française, avant de passer les rênes à M. Prévél, M. Paul Lebrun a relevé la nécessité absolue de la collaboration régulière et confiante de toutes les sections aux travaux de l'organisation centrale. C'est là la condition pratique essentielle qui seule permettra à l'hôtellerie de prendre la place qu'elle mérite d'occuper au milieu des autres commerces et des industries. L'influence et l'autorité de ces autres activités économiques proviennent de leur unité (métallurgie, transports, industrie

chimique, etc.), tandis que la faiblesse de l'hôtellerie naît au contraire de la diversité de ses établissements et de sa dispersion sur tout le territoire. Cependant, les intérêts profonds de l'hôtellerie sont identiques et la solidarité la plus complète devrait exister entre tous les hôtels, quelle que soit leur catégorie, car les lois les accablent tous, la clientèle les juge tous, la concurrence étrangère les oblige à s'unir tous. Pour faire mieux apprécier le tourisme et l'hôtellerie, il faut plus que des démarches, des manifestations extérieures et des assemblées ; il faut un esprit de réforme pratique ; il faut faire la preuve de ce dont l'hôtellerie est capable par elle-même. Le mot d'ordre doit être : « Avant tout, soyons unis ! »

Informations économiques

Le sucre en Suisse. — L'importation suisse de sucre, qui n'était que de 75 wagons en 1852, a atteint en 1928 un total de 14,380 wagons. Cette importation représente un peu plus d'un demi pour cent de la production mondiale. La production indigène équivaut approximativement à $\frac{1}{12}$ de la consommation ; elle s'élève annuellement de 1600 à 1700 wagons. Actuellement, la Suisse tire principalement son sucre de la Tchécoslovaquie, de la Belgique, de la France, de la Hollande, de Java et de Cuba.

La situation vinicole. — Le marché des vins a repris de l'activité dans le canton de Vaud, mais sans hausse des prix. Par exemple, les deux tiers de la grosse récolte de l'Association viticole d'Aubonne en 1929, soit environ 160,000 litres sur 240,000 litres, sont maintenant vendus. Les diverses associations viticoles du canton vont se grouper et former une Union vaudoise des associations viticoles. Celle-ci assurera, avec la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture et la Fédération romande des vigneronnes, le patronage de l'Office central des vins vaudois.

Agriculture et moulins. — On sait que l'agriculture a obtenu, entre autres faveurs, la garantie d'un prix rémunérant pour le blé indigène et l'importation en franchise des articles fourragers. Or, en conduisant leur blé au moulin, les paysans vont souvent charger à la gare des produits fourragers provenant directement de l'étranger, alors que les produits fourragers issus de leur propre blé s'accumulent dans les moulins, en même temps que ceux des blés importés par la meunerie. Ces énormes stocks pesent lourdement sur le marché et contribueront fatallement à faire hausser le prix du pain. — Sans commentaire !

basel hotel victoria - national
am bahnhof zimmer von 6 fr. an

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



Fred. Navarra
Genf

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

WER AUF PROPAGANDA VERZICHTET
GLEICH DEM MANNE OHNE HEIM:
NIEMAND KANN IHN FINDEN!

Placement de Musiciens.

Le Bureau Central de Placement de l'Union Syndicale Suisse des Artistes Musiciens, se basant sur ses relations avec la Direction de la S.S.H., offre ses services gratuits pour le placement de

Musiciens et d'Orchestres

suisses et étrangers (relations directes avec toutes les Fédérations européennes de musiciens).

Les demandes doivent être adressées à l'Administration de l'USSDAM. Binningen/Bâle

Nur in Räumen, in die das gewisse Etwas am Stimmung hineingebaut wurde, wird sich unter Ihren Gästen ungewöhnliche Gemütlichkeit entwickeln können. Ich berate Sie gerne.

Benz Bemer
Architekt für Innenbau
Zürich 7
Casinoplatz



Zu kaufen gesucht

Von tüchtigem Hotelier wird

Fremdenpension

30-50 Betten, zu kaufen,

event. pachten gesucht.

Jahres- oder 2 Saison-

gebälfert bei bewe-

stet, kann auch finanzi-

elle und aktive Betei-

gigung in herrenlosem

Betrieb in Betracht, da

alleinstehend, Schweiz,

50 Jahre alt. Strengste

Diskretion. Offerten unt.

Chiffre S.R. 2281 an die

Hotel-Revue, Basel 2.

in die das gewisse Etwas am Stimmung hineingebaut wurde, wird sich unter Ihren Gästen ungewöhnliche Gemütlichkeit entwickeln können. Ich berate Sie gerne.

Zu verpachten ein altrenommiertes Hotel

mit 40 Fremdenbetten in gutem Luftkurort Graubündens, Sommer- und Winterbetrieb, mit gutem Restaurant. Nur kautionsfähige Interessenten wollen sich melden. Gell. Offerten unter Chiffre R F 2251 an Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Grand Hotel

in unvergleichlich schöner Lage an der italienischen Riviera zu verkaufen. Niedriger Zins. Feinste Klientel. Vermittler ausgeschlossen. Anfragen an Grand Hotel Miramare, Ospedaletti, Italien.

A NICE

Grand hôtel de 150 chambres

Dans un pare de 12,000 m². Vue sur mer et montagne. Quartier le plus sélect. A céder cause maladie grave. Vastes salons, 2 ascenseurs, très luxueux mobilier. Ouvert toute l'année. Justifie importants bénéfices. Avoir frais de mutations. Bail 20 ans, loyer 1200 francs. 5 millions francs de fonds de commerce. Affaire de tout premier ordre. Renseignements que sur sérieuses références.

CLET 4, Rue Honoré Sauvan - Nice (France).

Aigle (Ct. de Vaud)

Le Grand Hôtel

(150 chambres et 180 lits)
est à vendre

pour cause de grand âge du propriétaire. Situation très tranquille. Magnifique parc. Maison en excellent état. Conditions avantageuses. Convenable pour pensionnat ou maison de repos. S'adresser pour tous renseignements Etude du Notaire Ledermann à Montreux.

Das LIDO-BADETUCH fürs
Saison-Hotel
Die LLOYD-QUALITÄT fürs
Jahres-Geschäft

